



# Journal Officiel

Vol. 34

## Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Edition Française

*Décembre 1997*

### CONTENU

PAGE

#### REGLEMENTS DU CONSEIL DES MINISTRES

- |    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | Portant approbation des Etats financiers certifiés du Secrétariat exécutif pour l'exercice 1996. | 1  |
| 2. | Portant approbation du Programme de Travail du Secrétariat exécutif pour l'exercice 1998.        | 1  |
| 3. | Portant approbation du budget du Secrétariat exécutif pour l'exercice 1998.                      | 12 |

**REGLEMENT C/REG.1/12/97 PORTANT  
APPROBATION DES ETATS FINANCIERS  
CERTIFIES DU SECRETARIAT EXECUTIF POUR  
L'EXERCICE 1996**

**FAIT A ABUJA, LE 10 DECEMBRE 1997**

**POUR LE CONSEIL DES MINISTRES,  
LE PRESIDENT PAR INTERIM**

**LE CONSEIL DES MINISTRES,**

VU les Articles 10, 11 et 12 du Traité Révisé portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions;

VU le paragraphe 3(d) de l'Article 10 du Traité Révisé relatif à la nomination du Commissaire aux Comptes;

VU le Règlement financier et Manuel de Procédures Comptables des Institutions de la CEDEAO adopté le 30 novembre 1989 à Lomé par Décision du Conseil C/DEC.4/11/89;

VU la Décision de la Conférence A/DEC.3/7/92 du 29 juillet 1992 relative à la nomination du Cabinet Akintola Williams en qualité de Commissaire aux Comptes de la Communauté;

APRES AVOIR EXAMINE le Rapport de Commissaire aux Comptes, le Cabinet Akintola Williams sur les états financiers du Secrétariat exécutif pour l'exercice 1996;

SUR RECOMMANDATION de la vingt et unième réunion de la Commission de l'Administration et des Finances qui s'est tenue du 26 novembre au 6 décembre 1997 à Abuja;

**EDICTE**

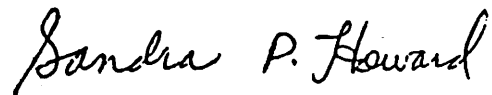
**Article 1**

Les états financiers certifiés du Secrétariat exécutif pour l'exercice 1996 sont approuvés

**Article 2**

Le présent Règlement sera publié dans le Journal Officiel de la Communauté par le Secrétariat exécutif dans les trente (30) jours de la date de sa signature par le Président du Conseil des Ministres.

Il sera également publié dans le Journal Officiel de chaque Etat membre dans le même délai que dessus.



**MME. SANDRA HOWARD**

**REGLEMENT C/REG.2/12/97 PORTANT  
APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL  
DU SECRETARIAT EXECUTIF POUR L'EXERCICE  
1998**

**LE CONSEIL DES MINISTRES,**

VU les Articles 10, 11 et 12 du Traité Révisé portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions;

APRES AVOIR EXAMINE le projet de Programme de Travail proposé par la vingt et unième réunion de la Commission de l'Administration et des Finances tenue du 26 novembre au 6 décembre 1997 à Abuja;

SUR RECOMMANDATION de la vingt et unième réunion de la Commission de l'Administration et des Finances qui s'est tenue du 26 novembre au 6 décembre 1997 à Abuja;

**EDICTE****Article 1**

Le Programme de Travail ci-joint en annexe est approuvé et sera exécuté par le Secrétariat exécutif au cours de l'exercice 1998.

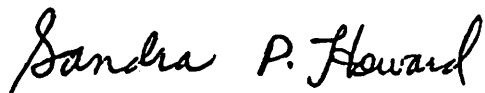
**Article 2**

Le présent Règlement sera publié dans le Journal Officiel de la Communauté par le Secrétariat exécutif dans les trente (30) jours de la date de sa signature par le Président du Conseil des Ministres.

Il sera également publié dans le Journal Officiel de chaque Etat membre dans le même délai que dessus.

**FAIT A ABUJA, LE 10 DECEMBRE 1997**

**POUR LE CONSEIL DES MINISTRES,  
LE PRESIDENT PAR INTERIM**



**MME SANDRA HOWARD**

---

**BUDGET 1998**

**PROGRAMME DE TRAVAIL**

---

**SECRETARIAT EXECUTIF  
1998 BUDGET  
PROGRAMME DE TRAVAIL**

		UC
<b>A DEPARTEMENT AFFAIRES JURIDIQUES</b>		
1.	Elaboration des Textes institutionnels.	
-	Projet de Code des Marchés.	3 000
-	Révision du statut et élaboration d'un règlement du personnel.	
-	Amendement des Articles 9 et 12 du Traité Révisé de la CEDEAO.	3 000
-	Elaboration d'un protocole relatif à la sécurité sous-régionale.	2 126
2.	Renforcement des capacités institutionnelles.	
-	Constitution d'une bibliothèque d'ouvrages de droit.	5 431
3.	Prévention du Crime.	
-	Mise en oeuvre des Protocoles sur l'Entraide judiciaire en matière pénale et sur l'Extradition.	11 000
4.	Coopération Technique.	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>DEPARTEMENT AFFAIRES JURIDIQUES</b>	<b>29 557</b>
<b>B DEPARTEMENT INDUSTRIE, AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES</b>		
I.	<b>Division Industrie</b>	
	Promotion de la Coopération industrielle.	
	Forum minier.	2 813
<b>TOTAL</b>	<b>I</b>	<b>2 813</b>

		UC
<b>II. Division Agriculture</b>		
Appui à la production agricole.		
a)	Promotion de l'Agriculture.	3 000
b)	Développement de l'élevage.	7 247
<b>TOTAL II</b>		<b>10 247</b>
<b>III. Division Ressources Naturelles</b>		
Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles.		
		4 647
<b>TOTAL III</b>		<b>4 647</b>
<b>IV. Coopération Technique</b>		
		5 000
<b>TOTAL</b>		<b>22 707</b>
<b>DEPARTEMENT INDUSTRIE, AGRICULTURE, ET RESSOURCES NATURELLES</b>		<b>22 707</b>
<b>C DEPARTEMENT AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES</b>		
<b>I. Division Affaires Sociales</b>		
1. Fusion OCCGE/WAHC.		
a)	Réunion du Comité Ministériel de suivi.	P.M
b)	Troisième session ordinaire de l'Assemblée des Ministres de la Santé CEDEAO.	P.M.
2.	Réunion des Ministres responsables de la Sécurité sociale précédée d'une réunion des Experts.	8 592
3.	Participation des femmes à l'effort d'intégration régionale.	14 197
4.	Forum des associations reconnues par la CEDEAO.	1 871
5.	Subvention à l'A.F.A.O.	10 000
<b>TOTAL I</b>		<b>34 660</b>

		UC
<b>II. Division Affaires Culturelles</b>		
1.	Prix d'excellence de la CEDEAO .	26 930
2.	Coordination pour le Contrôle des drogues en Afrique de l'Ouest.	1 160
3.	Echanges culturels.	-
4.	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des sports.	4 354
<b>TOTAL II</b>		<b>32 444</b>
<b>III. Fonds Régional de lutte contre la drogue.</b>		<b>105 485</b>
<b>IV. Coopération Technique</b>		<b>5 000</b>
<b>TOTAL DEPARTEMENT AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES</b>		<b>177 589</b>
 <b>D DEPARTEMENT TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET ENERGIE</b>		
<b>I. Division Transport</b>		
1.	Programme spécial sur la route Trans Ouest-Africaine.	27 535
2.	Réunion des Directeurs des travaux publics.	3 000
3.	Facilitation des Transports terrestres dans la sous-région.	9 965
4.	Amélioration du Transport Aérien dans la sous-région.	8 726
5.	Amélioration du transport maritime.	P.M.
<b>TOTAL I</b>		<b>49 226</b>
<b>II. Division Communications</b>		
1.	Développement des infrastructures de Télécommunications.	9 091
<b>TOTAL II</b>		<b>9 091</b>

		UC
<b>III. Division Energie</b>		
1.	Développement des infrastructures pour la production et la distribution de l'énergie.	8 706
2.	Programme communautaire pour la fourniture et la distribution des hydrocarbures et des produits pétroliers.	P.M.
3.	Développement des sources d'énergie renouvelables.	
-	Collecte des données.	P.M.
-	Traitement des données et impression.	7 249
<b>TOTAL III</b>		<b>15 955</b>
<b>IV. Coopération Technique</b>		5 000
<b>TOTAL DEPARTEMENT TRANSPORT, COMMUNICATION ET ENERGIE</b>		<b>79 272</b>
<b>E DEPARTEMENT COMMERCE, DOUANES, IMMIGRATION, MONNAIE ET PAIEMENTS</b>		
<b>I. Division Commerce</b>		
-	Programme de promotion des échanges.	18 791
<b>TOTAL I</b>		<b>18 791</b>
<b>II. Division Douanes</b>		
-	Programme de libéralisation des échanges.	9 654
<b>TOTAL II</b>		<b>9 654</b>
<b>III. Division Immigration</b>		-
<b>IV. Division Monnaie et Paiement</b>		
-	Programme de coopération monétaire.	16 267
<b>TOTAL IV</b>		<b>16 267</b>



		<b>UC</b>
<b>V. Division Tourisme</b>		
1.	Salon du tourisme.	P.M.
2.	Réunion du Comité ad-hoc sur la classification des hôtels.	P.M.
3.	Réunions des Directeurs et Professionnels du Tourisme.	3 000
<b>TOTAL V</b>		<b>3 000</b>
<b>VI. Coopération Technique</b>		<b>10 000</b>
<b>VII. Programme Minimum d'actions</b>		P.M.
<b>VIII. Lancement de la campagne de promotion de la 2è foire CEDEAO</b>		<b>52 389</b>
<b>IX. Prélèvement Communautaire</b>		<b>12 039</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPARTEMENT COMMERCE, DOUANES, IMMIGRATION MONNAIE ET PAIEMENTS</b>	<b>122 140</b>
<b>F DEPARTEMENT ETUDES ECONOMIQUES ET STATISTIQUES</b>		
1.	Programme de coopération macro-économique.	14 307
2.	Renforcement des arrangements institutionnels de la Communauté.	18 462
3.	Mobilisation des ressources extérieures pour le financement des programmes de la CEDEAO.	3 000
4.	Développement du système statistique de la Communauté.	12 261
<b>IV. Coopération Technique</b>		<b>7 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPARTEMENT DES ETUDES ECONOMIQUES ET STATISTIQUES</b>	<b>55 030</b>

		UC
<b>G DEPARTEMENT INFORMATION</b>		
<b>1. Politique Communautaire en Matière d'Information</b>		
- Séminaire et Journées d'orientation.		19 399
- Forum Régional.		14 383
<b>TOTAL I</b>		<b>33 782</b>
<b>2. Sensibilisation sur la CEDEAO</b>		
- Diffusion messages communautaires ( <i>Célébration 28 mai</i> ).		
Interview Secrétaire Exécutif & Table ronde.		2 813
Multiplication cassettes et traduction dans les 2 langues. (Cocktail - \$1 500 à prendre dans les frais de réception).		
- Journalistes en Afrique de l'Ouest.		P.M.
- Subvention "Espace CEDEAO".		P.M.
- Accréditation Journalistes.		P.M.
- Hymne CEDEAO.		9 651
- Publicité et Promotion.		22 997
<b>TOTAL II</b>		<b>35 461</b>
<b>3. Publication &amp; Dissémination de l'Information</b>		
- Bulletin de l'Afrique de l'Ouest.		12 500
- CEDEAO en bref.		3 000
- Plaquette d'Information.		8 157
- Internet.		1 582
<b>TOTAL III</b>		<b>25 239</b>

		UC
<b>4.</b>	<b>Coopération Technique</b>	5 000
<b>TOTAL DEPARTEMENT INFORMATION</b>		<b>99 482</b>
 <b>H CENTRE INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE</b>		
<b>I. Division Etudes et Développement Techniques</b>		
1.	Développement et Installation des logiciels ECOTRADE et ECOSTARS.  Financement Externe : 20 000 ECU  Financement CEDEAO : 9 000 UC	Pour inform.
2.	Développement de logiciels de traitement de Données pour les Institutions de la CEDEAO.  Financement Externe : 9 000 ECU	Pour inform.
<b>II. Division des Exploitations</b>		
1.	Mise en oeuvre du réseau d'Informations Commerciales de la CEDEAO (ECOTINET).  Financement Externe : 30 000 ECU	Pour inform.
2.	Traitement de Données pour les Institutions de la CEDEAO.  Financement Externe : 30 000 ECU  Financement CEDEAO : 14 000 UC	Pour inform.
<b>III. Division formation et Assistance Technique</b>		
1.	Organisation et Participation aux Programmes de formation des logiciels SYDONIA et EUROTRACE.  Financement Externe : 100 000 ECU .	<b>36 000</b>

		UC
	Financement CEDEAO : 9 000 UC	
2.	Assistance Technique aux Etats Membres	
	Financement Externe : 40 000 ECU	
	Financement CEDEAO : 27 000 UC	
<b>IV.</b>	<b>Réunions de Coopération Technique du Centre</b>	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>CENTRE INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>41 000</b>

**REGLEMENT C/REG.3/12/97 PORTANT APPROBATION DU BUDGET DU SECRETARIAT EXECUTIF POUR L'EXERCICE 1998**

**LE CONSEIL DES MINISTRES,**

VU les Articles 10, 11 et 12 du Traité Révisé portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions;

VU les dispositions de l'Article 69 du Traité Révisé relatives au budget de la Communauté;

VU le Règlement financier et Manuel de Procédures Comptables des Institutions de la CEDEAO adopté le 30 novembre 1989 à Lomé par Décision du Conseil C/DEC.4/11/89;

APRES EXAMEN du projet de budget proposé par la vingt et unième réunion de la Commission de l'Administration et des Finances tenue du 26 novembre au 6 décembre 1997 à Abuja;

**EDICTE**

**Article 1**

Le budget du Secrétariat Exécutif pour l'exercice 1998 équilibré en recettes et en dépense à **Six millions quatre cent vingt neuf mille quatre cent cinquante unités de compte (6.429.450 UC)**.

**Article 2**

Un montant de **Cinq million huit cent quarante mille unités de compte (5,840.000 UC)** proviendra des contributions annuelles des Etats Membre et le reliquat de **Deux cent quatre vingt neuf mille quatre cent cinquante unités de compte (289.450 UA)** des ressources propres du Secrétariat exécutif. Un montant de **Trois cent mille unités de compte (300.000 UA)** proviendra des arriérés des gestions antérieures.

**Article 3**

Un montant de **Deux millions deux cent quarante sept mille sept cent cinquante unités de compte (2.247.750 UA)** provenant des arriérés de contribution permettra de couvrir comme suit le financement:

- du transfert du Secrétariat à Abuja (346.600 UC);

- des arriérés de subvention aux cellules nationales CEDEAO (300.000 UC);
- du remboursement de la première échéance des sommes engagées par le Fonds dans la construction du siège d'Abuja (1.601.150 UC).

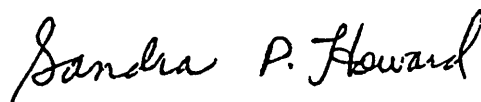
**Article 4**

Le présent Règlement sera publié dans le Journal Officiel de la Communauté par le Secrétariat exécutif dans les trente (30) jours de la date de sa signature par le Président du Conseil des Ministres.

Il sera également publié dans le Journal Officiel de chaque Etat membre dans le même délai que dessus.

**FAIT A ABUJA, LE 10 DECEMBRE 1997**

**POUR LE CONSEIL DES MINISTRES,  
LE PRESIDENT PAR INTERIM**



**MME SANDRA HOWARD**